



بنك الإسكان  
BANQUE DE L'HABITAT

## AVIS DE VENTE

La Banque de l'Habitat se propose de mettre en vente au plus offrant quatre (04) lots de matériel hors usage cités ci-après :

**\*lot mobilier de bureau & boiserie**

bureaux-tables-éléments teck - armoires – porte manteaux-fauteuils- siège- chauffeuses-chaises-portes brochures-étagères- blocs tiroirs.

**\*lot divers**

Tableaux d'affichages- bacs à fiches-supports tableaux de change-cendriers

**\*lot de plafonnier, aluminium & fer forgé**

**\*lot d'enseignes lumineuses & éléments de rayonnage**

Le matériel est visible au dépôt de la Banque de l'Habitat lot N°23 lotissement de l'Agence Foncière de l'Industrie zone industrielle ELMGHIRA 2 du 26/02/2018 au 02/03/2018 de 08h à 11h45' et de 13h30' à 16h.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis doivent soumissionner en une seule offre pour la totalité des lots. L'offre doit préciser, le prix proposé, l'identité complète du soumissionnaire, son adresse et ses numéros de téléphone. Elle doit comporter une copie de la CIN du soumissionnaire.

Les offres doivent être accompagnées d'un **chèque certifié ou une caution bancaire au profit de la Banque de l'Habitat** valable 60 jours à partir du lendemain de la réception des offres, d'un montant de Cinq Cent Dinars (500,000 d) pour l'ensemble des lots, restituable à la proclamation du résultat de l'adjudication.

Les plis contenant les soumissions doivent comporter la mention « **A NE PAS OUVRIR : AVIS DE VENTE DU MATERIEL HORS USAGE** » et envoyés par rapid- poste ou recommandés ou par remise directement au bureau d'ordre central de la banque de l'habitat à l'adresse suivante :

**BANQUE DE L'HABITAT**  
**18 Avenue MOHAMED 5 1080 - Tunis**

La date limite de réception des offres est fixée au **06/03/2018 à 16H** (le cachet du bureau d'ordre central de la BH faisant foi).

Les offres restent valables deux mois à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Toute offre ne comportant pas les documents suivants sera rejetée :

-La soumission du prix proposé

- Une copie de la CIN
- Un chèque certifié ou une caution bancaire au profit de la Banque de l'Habitat d'un montant de 500 Dinars

L'acheteur devra entamer à l'opération d'enlèvement dans les 48 heures qui suivent la signature du contrat, sinon la vente sera considérée nulle.

L'opération d'enlèvement de tout le matériel objet de cette mise en vente ne doit pas dépasser au plus tard vingt (20) jours calendaires à partir de la date de signature du contrat.

La Banque de l'Habitat se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente de l'ensemble du matériel si les prix sont jugés insuffisants.

Le paiement de la vente se fera en espèce ou par chèque certifié.